

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 mai 2019

L'an deux mille dix- neuf et le vingt- huit mai à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 mai 2019

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline,
Monsieur BERNARD Alain, Monsieur GORCE Francois, Monsieur CHEVOLEAU Olivier, Madame
HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU - BLUMBERG Cecile, Madame DAVID Sophie,
Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Madame DARJO Joele

Absents : Madame COURDE Bernadette, Monsieur BROUSSE David, Monsieur
ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : Madame HELE (CHAMARD) Nicole

- 1- Approbation compte- rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2019
- 2- Présentation du PLUi-H (suite) - arrêté définitif avant le 17 juillet 2019 -
- 3- Création d'un poste "Agent Technique 2ème classe" à 17h30 au 1er octobre 2019
- 4- Demande de non valeurs du Trésor Public
- 5- Décision modificative n° 02 du budget 2019
- 6- Arrêté portant réglementation de "la pratique du démarchage à domicile"
- 7- Droit de préemption urbain :
* Section A 607 situé 5 route de la Forêt, lieu-dit "Moulin d'Amourette"
- 8- Affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Bassin de la seugne
- 9- Demande d'aide sociale
- 10- Programmation du prochain conseil
- 11- Permanence des élus
- 12- Questions diverses

Début de la séance : 19 h 30

1- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte- rendu du Conseil du 30 avril 2019.

2- Présentation PLUi-H

M. le Maire évoque la suite du projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la
Communauté des Communes Aunis Sud (PLUi-H), notamment concernant les règlements écrits
concernant chaque zone (urbaine, à urbaniser...).

Il rappelle au Conseil que l'arrêté définitif est prévu le 17 juillet 2019.

3- Création d'un poste "Agent technique 2ème classe"

En raison de l'absence de Mme COURDE Bernadette, 2ème adjointe, au Conseil de ce jour, M.
le Maire décide de faire reporter ce point lors du prochain conseil.

4- Demande de non- valeurs du Trésor Public

M. le Maire expose au Conseil que le receveur municipal nous envoie un état arrêté à la date du 30 avril 2019 présentant en non- valeurs des recettes irrécouvrables.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'état dressé et certifié par M. ARSICAUD Eric, receveur municipal, qui demande l'admission en non- valeurs des sommes portées, audit état et ci- après reproduites, accepte d'admettre en non- valeurs, les sommes ci-dessous :

- Imputation 752, loyers années 2015 et 2016, la somme de 2 534,40 €, PV carence
- Imputation 7067, réf. titre n° 334 , année 2016, la somme de 28,00 €, RAR inférieur seuil de poursuite,
- Imputation 7067, réf. titre n° 61, année 2016, la somme de 0,20 €, RAR inférieur seuil de poursuite,

Soit un total de 2 562,60 €.

5- Décision modificative n° 02 du budget 2019

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal de 2019 de la commune comme suit :

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Compte		+	-	Compte		+	-
2182-101	Matériel de transport		3 100 €				
2313-101	Travaux église	3 100 €					
	Totaux	3 100 €	3 100 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les décisions modificatives comme détaillées ci- dessus.

6- Arrêté portant sur la "réglementation du démarchage à domicile"

M.le Maire annonce au Conseil Municipal, que la Communauté de Brigade (COB) de Surgères a informé la mairie que certains démarchages à domicile effectués auprès des particuliers peuvent être parfois frauduleux.

Afin de faciliter les interventions de la gendarmerie, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sont favorables à la rédaction d'un arrêté permanent portant réglementation de "la pratique du démarchage à domicile" qui sera transmis aux autorités.

7- Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de Maître DESFOSSÉS-MOREAU Dorothee, Notaire à La Rochelle, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 5 route de la Forêt, section A 607.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

8- Affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Seugne au Centre de Gestion 17

M. le Maire informe au Conseil, qu'il a reçu de la part du Centre de Gestion de la Charente Maritime, une demande d'affiliation de la part du Syndicat Mixte de la Seugne.

Le Conseil décide à l'unanimité, d'apporter un avis favorable à cette demande, un courrier sera envoyé au Centre de Gestion pour leur faire part de cette décision.

9- Dossier d'aide sociale

M. le Maire évoque au Conseil, qu'il a reçu de la part d'un administré de la commune de Vouhé, un dossier d'aide sociale concernant un membre de sa famille,

Le Conseil décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à cette demande.

Le dossier sera transmis au service de la Délégation territoriale d'Action Sociale du Pays Rochefortais.

10- Programmation du prochain conseil

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 25 juin 2019 à 19h30 en salle de conseil de la mairie.

11- Permanence des élus

M. BERNARD Alain	Samedi 8 juin 2019
M. CHEVOLEAU Didier	Samedi 15 juin 2019
Mme BOULERNE Jacqueline	Samedi 22 juin 2019
M. GORCE François	Samedi 29 juin 2019
Mme DAVID Sophie	Samedi 7 septembre 2019

12- Questions diverses

~ M. le Maire annonce au Conseil qu'il a rencontré le 27 mai dernier, les membres de l'association "Vouhé en Fêtes".

La soirée du 13 juillet, une marche nocturne est organisée suivie d'une animation musicale sont prévus, l'emplacement demandée sur l'espace vert en face de l'église a été accordée.

M. le Président de l'association a fait la demande d'un local afin de réunir son conseil d'administration pour des réunions.

Les locaux de l'ancien salon de coiffure qui est libre à ce jour ou l'ancienne bibliothèque ont été évoqués, le Conseil Municipal réfléchit à cette demande.

~ Mme BOULERNE Jacqueline informe le Conseil que la réception de chantier des travaux de rénovation extension de l'école a été réalisée, les documents doivent parvenir en mairie rapidement afin d'effectuer les règlements des dernières factures et de réaliser les demandes de versement des subventions.

~ Mme PROTEAU Isabelle évoque au Conseil qu'une association de Zumba, training... souhaite faire une demande de réservation de salle communale à partir de septembre 2019 jusqu'en juin 2020, un courrier parviendra en mairie très prochainement.

~ Mme HELE Nicole annonce au Conseil qu'elle a reçue de la part de deux sociétés funéraires les devis concernant un ossuaire pour le cimetière communale :

- La société Gassuau pour un montant de 2 289,60€
- La société Secourgeon pour un montant de 2 820,00 €

M. le Maire propose de réfléchir à cet achat et de voir en fin d'année si le budget permet cette dépense cette année.

Levée de la séance : 21 h 40

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 28 mai 2019.

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.